



**Exposé prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada**

Le 12 août 2011

**100 – 4200 North Fraser Way, Burnaby (C.-B.) V5J 5K7 Téléphone : 604 669-3555
1201 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8 Téléphone : 613 789-7771
www.cga-canada.org/fr-ca/**

Résumé

Bien que le gouvernement du Canada ait consenti un effort soutenu pour réduire les taux d'imposition ces dernières années, le système fiscal canadien a pris de l'ampleur et gagné en complexité. Tous les ordres de gouvernement soumettent les entreprises et les particuliers à des centaines de taxes et d'impôts qui sont inutilement compliqués et difficiles à comprendre, voire qui entraînent des dispositions en double ou des contradictions d'une administration à l'autre, et dont l'observation est souvent lourde et exigeante en main-d'œuvre.

Le système fiscal canadien est l'un des plus compliqués du monde, ce qui nuit à notre économie et a une incidence défavorable sur les petites et moyennes entreprises (PME), aussi bien que sur les particuliers.

Aux prises avec une situation budgétaire préoccupante qui requiert le contrôle des dépenses publiques, le gouvernement fédéral devra trouver des moyens efficaces, qui n'auront aucune incidence sur ses recettes ou qui seront peu coûteux, pour gérer sa priorité absolue : l'économie. Manifestement, la solution réside dans l'adoption de mesures concrètes pour s'attaquer aux règles ou politiques qui accroissent inutilement la complexité du système fiscal.

Les avantages de la simplification du système fiscal sont clairs. En plus d'accroître la transparence, un système fiscal simple réduit l'incertitude et le recours probable à une planification fiscale sophistiquée. Elle se traduit par un accroissement du taux d'observation et une baisse du coût d'observation pour les contribuables. Elle se traduit aussi par une réduction des formalités administratives pour les entreprises et une baisse des coûts administratifs pour l'État. La simplification du système fiscal débouchera sur un régime plus solide, dont l'assiette fiscale sera plus sûre, et les recettes, plus prévisibles.

La simplification du système fiscal est une bonne chose pour les contribuables, les entreprises et l'État, ainsi que pour l'économie du Canada. À vrai dire, un système fiscal simple, transparent et équitable prévoyant des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale favorise l'investissement et stimule la création d'emplois, deux éléments qui sont essentiels à la santé et à la revitalisation continue de l'économie canadienne.

Certains partenaires commerciaux du Canada, notamment l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, se rendent compte que leur système fiscal inefficace nuit à leur compétitivité et prennent des mesures pour le renforcer et le simplifier.

Le Canada, avec tous ses avantages économiques, ne peut pas se permettre de rester à la traîne des autres pays et risquer de devenir un endroit où il est moins intéressant de faire des affaires. Pour se doter d'une économie forte et concurrentielle pour le XXI^e siècle, le gouvernement fédéral doit, à notre avis, établir clairement la route à suivre pour simplifier et moderniser le système fiscal du Canada.

Par conséquent, CGA-Canada recommande au gouvernement du Canada de prendre immédiatement des mesures pour simplifier la législation fiscale et le système fiscal du Canada.

Introduction

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) est heureuse d'avoir de nouveau l'occasion de participer à l'important processus de consultation public en prévision du prochain budget fédéral. C'est avec plaisir qu'elle formule ses commentaires et recommandations et qu'elle envisage la perspective de se présenter devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes à l'automne 2011.

CGA-Canada, fondée en 1908, fournit des services à 75 000 CGA et étudiants au Canada et dans plus de 90 pays. Professionnels respectés dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière, les CGA travaillent dans l'industrie, le monde de la finance, le secteur public et en cabinet privé. CGA-Canada établit les exigences en matière d'accréditation et les normes professionnelles associées au titre de CGA, offre du perfectionnement professionnel, poursuit des activités de recherche et de défense des intérêts, et représente les CGA tant au pays que sur la scène internationale.

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a invité les Canadiens à présenter jusqu'à trois recommandations portant sur les priorités fédérales en matière de fiscalité et de dépenses publiques. C'est dans cette optique, et en tenant compte de l'intérêt soutenu qu'elle porte à la politique fiscale canadienne, que CGA-Canada formule la recommandation suivante :

Le gouvernement du Canada doit prendre immédiatement des mesures pour simplifier la législation fiscale et le système fiscal du Canada.

Comme le disait Benjamin Franklin, en ce monde rien n'est certain, à part la mort et l'impôt. De nos jours, l'impôt demeure une réalité incontournable — et non négligeable — dans le contexte actuel de la mondialisation. Dans une étude publiée en avril 2011, l'Institut Fraser souligne que la famille canadienne moyenne a dépensé plus de 41 % de son revenu annuel en taxes et en impôts en 2010, soit plus que ses dépenses en nourriture, en vêtements et en logement prises ensemble. En fait, la facture fiscale d'une famille à revenu moyen a augmenté d'un remarquable 1 686 % depuis 1961, à tel point que les taxes et impôts constituent maintenant la dépense la plus importante que doit assumer la famille d'aujourd'hui, plus importante encore que le coût des biens de première nécessité, ce qui n'a pas toujours été le cas.ⁱ Les impôts sont importants, cela ne fait aucun doute.

Le présent exposé, à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, s'ajoute aux travaux de CGA-Canada dans le domaine de la simplification fiscale, et notamment au dernier numéro de la série Point de mire, intitulé *La nécessité de simplifier l'impôt — Un défi et une occasion* dans lequel CGA-Canada met en lumière certains des enjeux les plus importants qui entourent le système fiscal canadien et souligne la nécessité de simplifier et de réformer la fiscalitéⁱⁱ.

La nature du problème

Bien que le gouvernement du Canada ait consenti un effort soutenu pour réduire les taux d'imposition ces dernières années, le système fiscal canadien a pris de l'ampleur et gagné en complexité. Tous les ordres de gouvernement soumettent les entreprises et les particuliers à des centaines de taxes et d'impôts qui sont inutilement compliqués et difficiles à comprendre, voire qui entraînent des dispositions en double ou des contradictions d'une administration à l'autre, et dont l'observation est souvent lourde et exigeante en main-d'œuvre. En même temps, les contribuables ont droit à certaines mesures fiscales ciblées, par exemple des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Ces mesures, que Finances Canada décrit comme des « dépenses fiscales », se sont grandement multipliées ces dernières années pour accroître la complexité d'un système fiscal déjà compliqué.

Comme le fait ressortir le rapport intermédiaire sur les allègements fiscaux intitulé *Review of tax reliefs* publié par l'office de la simplification du système fiscal (*Office of Tax Simplification* ou OTS) du Royaume-Uni en décembre 2010, la complexité fiscale se présente sous plusieurs formesⁱⁱⁱ. Elle peut résider dans la formulation — ou, dans le cas qui nous occupe, dans l'absence de simplicité de la formulation — ou encore dans le style de rédaction ou même dans une organisation du code des impôts qui rend ce dernier difficile à suivre et à comprendre pour le contribuable. De même, elle peut résider dans les règles sous-jacentes mêmes ou dans la diversité du système fiscal, c'est-à-dire le nombre et l'éventail de taxes et d'impôts, ou même dans la fréquence à laquelle les règles sont modifiées. De plus, même la règle fiscale la plus simple peut se révéler complexe dans son application.

Dans son rapport d'août 2010 sur les options en matière de réforme fiscale intitulé *The Report on Tax Reform Options*, le conseil consultatif pour la relance économique du président Obama (*President's Economic Recovery Advisory Board* ou PERAB) souligne deux autres facteurs qui peuvent contribuer considérablement à la complexité fiscale. D'abord, on ajoute parfois de nouvelles dispositions pour permettre la réalisation de l'objectif d'une politique en particulier sans prêter suffisamment attention aux recoupements entre ces nouvelles dispositions et les dispositions existantes, ce qui donne lieu à des dispositions en double ou des dispositions qui se chevauchent, à l'élaboration de plusieurs définitions pour un même concept, et à l'établissement de différents calendriers de suppression graduelle et de différentes dates d'expiration. Deuxièmement, un peu comme au Canada, le code des impôts est devenu plus complexe parce que les législateurs se servent de plus en plus de mesures fiscales ciblées pour atteindre des objectifs de politique sociale dont la réalisation se ferait normalement au moyen de programmes de dépenses^{iv}.

La complexité découle du simple fait que le système fiscal sert un certain nombre d'objets contradictoires. D'abord, le système fiscal doit suivre l'évolution du contexte économique et financier. Deuxièmement, il doit assurer l'équité pour les contribuables. Troisièmement, le système fiscal doit offrir aux contribuables un degré raisonnable de certitude. Enfin, et peut-être est-ce là son objet le plus important, le système fiscal doit protéger les recettes de l'État.

Selon le Bureau du vérificateur général du Canada, la complexité semble découler de l'absence de clarté, de prévisibilité et de certitude de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Dans son rapport de l'automne 2009, la vérificatrice générale a signalé qu'il y avait un arriéré de plus de 400 modifications techniques à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire des projets de modifications qui avaient été annoncés par le gouvernement, mais qui n'avaient pas été adoptés par le Parlement. En attendant l'adoption de ces modifications, les contribuables, les professionnels comptables et même l'Agence du revenu du Canada (ARC) se préparent à l'adoption des nouvelles politiques gouvernementales, tiennent des dossiers et remplissent des formulaires afin de se conformer aux dispositions législatives, sans savoir si, et quand, elles seront adoptées. Le Bureau du vérificateur général du Canada en est arrivé à la conclusion que la Loi de l'impôt sur le revenu est l'une des lois fédérales les plus longues et les plus complexes^v.

En juin 2011, Recherche Nanos a effectué un sondage national, à la demande de CGA-Canada, pour connaître les opinions des Canadiens en ce qui a trait à la simplification fiscale. Selon ce sondage, seule une personne sur dix, parmi les Canadiens qui participent soit à la préparation ou à la revue des déclarations fiscales d'une entreprise, estime que le régime d'imposition des entreprises est moins complexe qu'il ne l'était il y a dix ans. De plus, parmi les personnes interrogées, seule une personne sur sept estime que le régime d'imposition des particuliers est moins complexe qu'il ne l'était il y a dix ans.

Le moment est venu

Le moment n'a jamais été aussi propice pour moderniser le système fiscal canadien.

Pour le contribuable moyen, la législation fiscale canadienne, qui prévoit une multitude de mesures fiscales ciblées, peut être difficile à comprendre et entraîner des coûts imprévus, que ce soit en temps, en énergie ou en argent. Il n'est pas toujours simple de déterminer les crédits ou les déductions qui s'appliquent à une situation en particulier ni les sommes qui doivent être versées au gouvernement du Canada; à vrai dire, les contribuables doivent souvent faire appel à des professionnels comptables ou à des avocats. Dans le sondage de Recherche Nanos, sept Canadiens sur dix ont indiqué qu'ils ne remplissent pas eux-mêmes leur propre déclaration fiscale. Dans une étude effectuée en avril 2010, l'Institut Fraser a déterminé que le coût annuel de la préparation et de la production des déclarations fiscales des particuliers se situait entre 4 et 5,8 milliards de dollars par année^{vi}.

Même les fiscalistes et les autres professionnels croient fermement que les exigences relatives à la production de documents fiscaux sont inutilement compliquées et que les décisions et les interprétations sont difficiles à obtenir en temps opportun. Dans le cadre d'une enquête nationale menée en ligne auprès de CGA, en juillet et août 2010, une majorité écrasante de CGA interrogés ont indiqué que la simplification fiscale et l'équité de l'administration fiscale étaient leurs principales préoccupations.

Pour le secteur des PME, le système fiscal canadien est inefficace et onéreux, et de plus il exige des ressources humaines importantes et il est alourdi par la paperasse. Au Canada, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les entreprises paient la somme faramineuse de 12,6 milliards de dollars par année pour satisfaire à leurs obligations de conformité, en plus des impôts et taxes qu'elles versent^{vii}. Outre les coûts associés à ce fardeau de conformité, les entreprises paient souvent un prix encore plus élevé en occasions manquées; elles pourraient mieux utiliser leur temps et leur argent en les consacrant à des activités beaucoup plus productives que le calcul de l'impôt à payer. Il est important de noter que, tout comme les PME, les organismes sans but lucratif, et notamment les organismes de bienfaisance, se heurtent eux aussi aux problèmes que pose la complexité fiscale.

Pour l'État, l'administration et le maintien du système fiscal sont onéreux. Aux prises avec une situation budgétaire préoccupante qui requiert le contrôle des dépenses publiques, le gouvernement fédéral devra trouver des moyens efficaces, qui n'aient aucune incidence sur ses recettes ou qui seront peu coûteux, pour gérer sa priorité absolue : l'économie. Manifestement, la solution réside dans l'adoption de mesures concrètes pour s'attaquer aux règles ou politiques fiscales qui accroissent inutilement la complexité du système fiscal.

Les avantages de la simplification du système fiscal sont clairs. En plus d'accroître la transparence, un système fiscal simple réduit l'incertitude et le recours probable à une planification fiscale sophistiquée. Elle se traduit par un accroissement du taux d'observation et une baisse du coût d'observation pour les contribuables. Elle se traduit aussi par une réduction des formalités administratives pour les entreprises et une baisse des coûts administratifs pour l'État. La simplification du système fiscal débouchera sur un régime plus solide, dont l'assiette fiscale sera plus sûre, et les recettes, plus prévisibles.

La simplification du système fiscal est une bonne chose pour les contribuables, les entreprises et l'État, ainsi que pour l'économie du Canada. À vrai dire, un système fiscal simple, transparent et équitable prévoyant des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale favorise l'investissement et stimule la création d'emplois, deux éléments qui sont essentiels à la santé et à la revitalisation continue de l'économie canadienne.

Contexte international

Certains partenaires commerciaux du Canada, notamment l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, se rendent compte que leur système fiscal inefficace nuit à leur compétitivité et prennent des mesures pour le renforcer et le simplifier.

En 2008, le gouvernement de l'Australie a entrepris un processus d'examen indépendant, soit la révision fiscale Henry (*Henry Tax Review*) — dans le but d'aider l'Australie à relever les défis du XXI^e siècle et, ce faisant, d'établir un cadre qui rendrait le système fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace pour les familles et les entreprises australiennes. Cette révision d'une durée de deux ans a débouché sur 138 recommandations. En mai 2010, le gouvernement australien a annoncé sa réaction préliminaire au rapport ainsi que la « première vague » de son programme de réforme. Il s'est engagé à mettre en place, au cours des 10 prochaines années, des mesures portant essentiellement sur la fiscalité des entreprises et des PME, sur les rentes de retraite, sur l'infrastructure et sur les ressources. Ces mesures seront suivies d'un programme complet, pour un deuxième mandat, qui mettra l'accent sur la simplification de l'impôt, l'amélioration des incitatifs à l'épargne et le renforcement de la gouvernance et de la transparence du système fiscal^{viii}.

Au Royaume-Uni, l'OTS, mis sur pied en juillet 2010, a pour mandat de donner au gouvernement un avis indépendant sur la simplification du système fiscal. Cet office s'est vu confier deux examens. Dans un premier temps, il a été chargé d'examiner tous les allègements fiscaux et de recommander, pour chaque allègement, s'il y avait lieu de le conserver tel quel, de le simplifier pour réduire le fardeau administratif ou de le supprimer carrément. Deuxièmement, l'OTS devait examiner le régime d'imposition des petites entreprises en vue de donner des conseils sur la façon de simplifier ce régime fiscal, d'en alléger l'administration et de réduire l'incertitude pour les petites entreprises. Dans le cadre de son examen et de sa consultation sur les allègements fiscaux^{ix}, l'OTS a examiné 155 allègements portant notamment sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les successions, et les a évalués selon un jeu de critères uniforme afin d'en établir l'efficacité et la pertinence. Il devait notamment déterminer si l'allègement ou l'exemption étaient encore justifiés par une politique, établir si les contribuables s'en prévalaient, et cerner l'incidence probable de sa modification et de sa suppression. Dans son rapport définitif, l'OTS a révélé que 8 de ces allègements étaient caducs et devaient être retirés de la législation, et il a recommandé l'abolition de 45 allègements et la simplification de 17 autres, tandis qu'il recommandait le maintien de 54 allègements^x. Le gouvernement britannique a annoncé dans son budget de 2011 qu'il abolirait 43 mesures fiscales qui n'étaient plus justifiées, ce qui permettra de réduire la complexité des lois et de supprimer plus de 100 pages de législation fiscale^{xi}. En s'appuyant sur le rapport intermédiaire sur l'examen du régime d'imposition des petites entreprises, et en attendant la publication du rapport définitif, le gouvernement britannique a également annoncé son intention de donner suite à d'autres recommandations précises de l'OTS en vue de simplifier le système fiscal.

Aux États-Unis, le président Barack Obama, qui avait fait de la réforme fiscale l'un des éléments de son programme électoral dans la campagne présidentielle de 2008, a nommé un ancien président de la Réserve fédérale, Paul Volcker, à la tête du President's Economic Recovery Advisory Board (PERAB), un groupe qui a pour mandat de proposer des idées et des options en vue de la simplification du système fiscal, de l'accroissement de l'observation fiscale et de la réforme du régime d'imposition des entreprises. En août 2010, le PERAB a présenté un rapport de 118 pages sur les options possibles en matière de réforme fiscale, dans lequel il discute des avantages et des inconvénients d'une vaste gamme de propositions, notamment des possibilités de simplification en ce qui a trait aux prestations d'aide aux familles, aux mesures incitatives en matière d'épargne et de retraite, aux gains en capital, à la préparation des déclarations fiscales, aux petites entreprises et à l'impôt minimum de remplacement^{xii}. Dans le discours sur l'état de l'Union qu'il a prononcé devant le Congrès en janvier 2011, le président Obama a confirmé la grande importance qu'il accorde à la réforme fiscale et sa disposition à travailler avec les républicains et les démocrates lorsqu'il a dit qu'en matière fiscale, ce que l'on pouvait faire de mieux pour tous les Américains, c'était de simplifier le code des impôts des particuliers^{xiii}. Il a toutefois reconnu que la

tâche ne serait pas facile et qu'elle exigerait à la fois leadership politique, vision et détermination, particulièrement dans le contexte de la crise de la dette et de la fragilité économique aux États-Unis.

Le Canada, avec tous ses avantages financiers, ne peut pas se permettre de rester à la traîne des autres pays et risquer de devenir un endroit où il est moins intéressant de faire des affaires. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait voir comment rationaliser et moderniser le système fiscal pour favoriser l'essor d'une économie forte et compétitive au XXI^e siècle.

Prochaines étapes

CGA-Canada recommande au gouvernement du Canada de prendre immédiatement les mesures suivantes pour simplifier la législation fiscale et le système fiscal du Canada.

Adopter les centaines de mesures fiscales proposées qui sont toujours en attente. Pour diverses raisons, la dernière adoption d'un projet de loi technique à caractère fiscal par le Parlement remonte à plus de 10 ans. Comme le gouvernement a mené de vastes consultations sur une série de propositions législatives, au cours de la dernière année, il lui faudrait déposer un projet de loi technique à caractère fiscal devant le Parlement à l'automne.

Mettre en place une disposition de réexamen pour les mesures fiscales proposées qui n'ont pas été intégrées à la loi. CGA-Canada estime que cette approche est la plus efficace pour traiter les mesures fiscales proposées qui n'ont pas été intégrées à la loi. Selon cette disposition, lorsqu'un changement fiscal annoncé n'est pas incorporé à la loi dans un délai raisonnable, la mesure est réputée caduque, comme c'est le cas au Royaume-Uni. On pourrait ainsi rendre la législation fiscale plus claire, plus sûre et plus prévisible, alléger le fardeau administratif des PME et s'attaquer à l'éternelle accumulation de mesures fiscales proposées qui ne sont pas inscrites dans la loi.

Éviter l'introduction d'autres mesures d'allègement ciblées. Les mesures fiscales ciblées ont fait l'objet de critiques. On juge qu'elles manquent d'efficacité sur le plan économique, qu'elles sont injustes parce qu'elles accordent un traitement préférentiel à un groupe ou à une activité en particulier, qu'elles sont coûteuses sur le plan de l'administration et de l'observation, et qu'elles sont plus compliquées que les réductions d'impôt de portée générale. Selon le sondage national qu'a effectué Recherche Nanos en juin 2011 sur les opinions des Canadiens en matière de simplification fiscale, une majorité de Canadiens (sept sur dix) préfèrent une réduction du taux d'imposition général au maintien de crédits d'impôt spéciaux. De plus, l'une des principales conclusions de l'OTS, à la suite de son examen des allègements fiscaux au Royaume-Uni, était qu'il fallait, pour des raisons d'équité, éviter les allègements fiscaux visant des groupes ou des secteurs particuliers^{xiv}. CGA-Canada est d'accord avec cette conclusion et estime même que le gouvernement fédéral devrait aller encore plus loin en évaluant l'efficacité des mesures fiscales ciblées existantes et des autres sources de recettes, telles que les frais de permis et taxes diverses, en s'inspirant de la méthode suivie au Royaume-Uni.

Maintenir les taux d'imposition à un niveau peu élevé. Les taux et les seuils d'imposition des particuliers ont été ajustés, ces dernières années, et le taux général d'imposition des sociétés descendra à 15 % en 2012. Les taux d'imposition peu élevés favorisent l'observation. En effet, lorsque les taux d'imposition sont peu élevés, il est moins probable que les contribuables aient recours à une planification fiscale sophistiquée et que l'administration fiscale ait davantage recours à des mesures encore plus compliquées pour contrer les échappatoires.

Renforcer l'application des règles fiscales actuelles au lieu d'ajouter de nouvelles règles et de nouveaux règlements. Dans son rapport sur les options en matière de réforme fiscale aux États-Unis, le PERAB a proposé l'affectation de ressources supplémentaires aux mesures d'application des règles ainsi que l'amélioration des outils d'application afin de combler l'écart fiscal, c'est-à-dire la différence entre le montant des impôts que doivent payer les contribuables pour une année donnée et le montant des impôts qui sont effectivement payés à temps^{xv}. Bien qu'il semble difficile de trouver des statistiques sur l'observation des obligations fiscales fédérales

au Canada, il ressort d'une étude menée par l'OCDE sur un certain nombre de ses pays membres qu'au Canada, les particuliers ont payé leurs impôts à temps plus de 90 % du temps entre 2002-2003 et 2006-2007. Au cours de cette même période, ce taux est passé de 93,1 % à 85,4 % pour les sociétés et de 90,4 % à 87,7 % en ce qui concerne les retenues d'impôts effectuées par les employeurs^{xvi}. De toute évidence, la grande majorité des impôts sont payés à temps; cependant, le montant des impôts qui ne sont pas perçus à temps est considérable. Selon le Bureau du vérificateur du Canada, à la fin de mars 2005, le montant total de la dette fiscale non contestée s'établissait à 18 milliards de dollars, pénalités et intérêts compris, et continuait d'augmenter^{xvii}. Si, pour percevoir les impôts qui lui sont dus, l'ARC s'efforçait de mieux faire appliquer la législation fiscale, en accroissant ses activités de formation et ses ressources, les coûts ainsi engagés seraient probablement compensés par les sommes supplémentaires que l'amélioration de sa capacité de détection lui permettrait de recouvrer.

Intensifier les efforts d'harmonisation. Le gouvernement fédéral doit continuer de travailler avec les trois provinces (la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard) qui résistent encore à l'adoption d'une taxe provinciale sur la valeur ajoutée, harmonisée avec la TPS. Sous le régime d'une taxe de vente harmonisée (TVH), les consommateurs et les entreprises n'ont à se préoccuper que d'un seul taux d'imposition, d'une seule assiette fiscale, d'un seul ensemble de règles et d'une seule administration fiscale. Tous les avantages associés à la simplification du système fiscal s'appliquent aussi à l'instauration d'un seul régime de taxe de vente. Qui plus est, l'harmonisation des taxes de vente à l'échelle nationale donnerait au Canada l'important avantage fiscal qu'il cherche à obtenir dans toutes les provinces. Elle permettrait d'accroître la compétitivité des entreprises, d'attirer de nouveaux investissements et de stimuler la productivité au Canada.

Approfondir l'examen des dépenses fiscales fédérales par le Parlement. Selon la liste des « dix principes à adopter pour améliorer le système fiscal » dressée par la Tax Faculty of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales, les règles fiscales doivent être adoptées sous forme de lois et soumises à un examen démocratique approprié de la part du Parlement^{xviii}. Comme les dépenses fiscales fédérales ont dépassé les 100 milliards de dollars en 2009, CGA-Canada appuie la suggestion du directeur parlementaire du budget selon laquelle les parlementaires devraient envisager « d'établir un processus d'examen des dépenses fiscales semblable à celui qu'on applique aux autres dépenses publiques ». ^{xix} Si les parlementaires étudiaient les mesures fiscales de plus près, ces dernières seraient sans doute soumises à une évaluation plus rigoureuse permettant d'en assurer la conformité à certains principes établis, notamment la simplicité, la transparence, la certitude, l'efficacité, l'équité et la validité du raisonnement politique à l'origine de leur adoption.

Chercher conseil auprès de spécialistes. L'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont ceci en commun qu'ils font examiner leur système fiscal par des experts, lesquels mènent de vastes consultations et remettent un avis indépendant aux législateurs et aux responsables des orientations politiques. Le Canada peut tirer des leçons de l'expérience de ces pays. CGA-Canada est d'avis que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a un rôle clé à jouer dans ce processus, puisqu'il pourrait participer à la rédaction du mandat, la définition des questions à étudier et la détermination de la portée des études du groupe d'experts chargé d'examiner la législation fiscale et le système fiscal du Canada.

Conclusion

CGA-Canada souhaite remercier le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui avoir donné cette occasion de présenter son point de vue et ses recommandations sur la façon dont le système fiscal canadien pourrait être simplifié et modernisé pour assurer la solidité et la compétitivité de l'économie du XXI^e siècle. Nous demeurons à votre disposition si vous avez des questions ou des commentaires et nous vous souhaitons de fructueuses délibérations.

RENOIS

- ⁱ L'INSTITUT FRASER. *Taxes versus the Necessities of Life: The Canadian Consumer Tax Index 2011*, avril 2011. <http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/canadian-consumer-tax-index-2011.pdf>.
- ⁱⁱ CGA-CANADA. *La nécessité de simplifier l'impôt — Un défi et une occasion*, Point de mire, août 2011. <http://www.cga-canada.org/fr-ca/ResearchAndAdvocacy/AreasofInterest/TaxSimplification/Pages/TaxSimplification.aspx>
- ⁱⁱⁱ On trouve de plus amples renseignements sur l'examen des exemptions, allocations et allègements administrés par le ministère du revenu et des douanes du Royaume-Uni à <http://www.hm-treasury.gov.uk/ots.htm>.
- ^{iv} On trouve de plus amples renseignements sur le rapport intitulé *The Report on Tax Reform Options: Simplification, Compliance, and Corporate Taxation* publié par le President's Economic Recovery Advisory Board en août 2010 à http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/PERAB_Tax_Reform_Report.pdf.
- ^v On trouve de plus amples renseignements à ce sujet dans le *Rapport d'automne 2009 de la vérificatrice générale du Canada*, au chapitre 3 (Les lois de l'impôt sur le revenu) à http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200911_03_f_33204.html.
- ^{vi} L'INSTITUT FRASER. *The Costs to Canadians of Complying with Personal Income Taxes*, avril 2010. <http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?id=15958&terms=costs+to+canadians+of+complying+with>
- ^{vii} FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le fardeau fiscal invisible : La perspective des entreprises sur le coût de la conformité fiscale*, août 2008. <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3065f.pdf>
- ^{viii} On trouve de plus amples renseignements sur la révision fiscale Henry à <http://www.taxreview.treasury.gov.au>.
- ^{ix} L'OTS donne au terme « allègement fiscal » (*tax relief*) un sens semblable à celui que Finances Canada donne à l'expression « dépense fiscale ». On trouve une définition précise de ce terme, en anglais, à la page 13 du rapport *Review of tax reliefs: interim report*, publié en décembre 2010. http://www.hm-treasury.gov.uk/d/ots_review_tax_reliefs_interim_report.pdf
- ^x THE OFFICE OF TAX SIMPLIFICATION. *Review of tax reliefs: final report*, mars 2011. <http://www.hm-treasury.gov.uk/ots.htm>
- ^{xi} HM TREASURY, *Budget 2011*, mars 2011, page 28. http://cdn.hm-treasury.gov.uk/2011budget_complete.pdf
- ^{xii} THE PRESIDENT'S ECONOMIC RECOVERY ADVISORY BOARD. *The Report on Tax Reform Options: Simplification, Compliance, and Corporate Taxation*, août 2010. http://www.whitehouse.gov/sites/default/files/microsites/PERAB_Tax_Reform_Report.pdf
- ^{xiii} DONMOYER, Ryan J. et Peter COHN. « Obama Backs Corporate Rate Cut Along With Tax Simplification » dans *Bloomberg*, 26 janvier 2011. <http://www.bloomberg.com/news/2011-01-26/obama-backs-cut-in-u-s-corporate-tax-rate-only-if-it-won-t-affect-deficit.html>
- ^{xiv} THE OFFICE OF TAX SIMPLIFICATION. *Review of tax reliefs: Final report*, mars 2011, page 18.
- ^{xv} THE PRESIDENT'S ECONOMIC RECOVERY ADVISORY BOARD. *The Report on Tax Reform Options: Simplification, Compliance, and Corporate Taxation*, août 2010, page 53.
- ^{xvi} SOUS-GROUPE SUR LA CONFORMITÉ DU FORUM SUR L'ADMINISTRATION DE L'IMPÔT, *Final Report, Monitoring Taxpayers' Compliance: A Practical Guide Based on Revenue Body Experience*, Organisation de coopération et de développement économiques, 22 juin 2008, page 63. <http://www.oecd.org/dataoecd/51/13/40947920.pdf>

^{xvii} BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, *Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada*, chapitre 8 — Agence du revenu du Canada — Le recouvrement des impôts et des taxes impayés, mai 2006. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200605_08_f_14965.html#ch8hd3a

^{xviii} TAX FACULTY OF THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS IN ENGLAND AND WALES (ICAEW), *Office of Tax Simplification — Review of Tax Reliefs*, janvier 2011, page 5. <http://www.icaew.com>

^{xix} BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Les dépenses fiscales fédérales : utilisation, rapports et examen*, 1^{er} juin 2011. http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/Tax_Expenditures_Note_fr.pdf